



SAINT-BRIEUC AGGLO-TOUR -15 et 16 août 2020

COURSE CYCLISTE NATIONALE ELITE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

La 17ème édition de la course cycliste « SAINT-BRIEUC AGGLO-TOUR » se déroulera le samedi 15 et dimanche 16 août 2020, sur le territoire de SAINT-BRIEUC ARMOR Agglomération (Côtes d'Armor) 22000.

Article 1 : Organisation :

L'épreuve SAINT-BRIEUC AGGLO-TOUR est organisée par l'association Saint-Brieuc Agglo-Tour, sous le contrôle technique du Vélo-Sport Briochin Avenir Ginglinais dont le siège social est 4 rue Félix Le Dantec, 22000 SAINT-BRIEUC. Cette épreuve est placée sous la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme.

Article 2 : Type d'épreuve

L'épreuve est de classée « Elite Nationale 2.12 », ouverte aux coureurs de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, par équipes de club, entente de clubs, de sélections départementales ou régionales.

L'épreuve se déroule sur deux jours, en trois étapes.

- samedi 15 août 2020 après midi : TREGUEUX / PLOURHAN (22) : 101 km en ligne plus 5 tours de circuit 5.900 km soit 131 km au total.

– Présentation des équipes : de 13 h 30 à 14 h 15. à l'espace culturel « Clef des Arts » 23 Rue Marcel Rault à TREGUEUX 22950

Le départ fictif est fixé à 14 h 20 – Le départ réel à 14 h 30 - rue des Grèves (à hauteur du n° 9) à LANGUEUX 22360.

- dimanche 16 août 2020 matin : Contre la Montre Individuel à PORDIC – de PORDIC (Vélodrome) à PORDIC Centre - 8 Km 530, de 08 h 30 à 11 h 30.

Le dernier départ sera effectuer 10 h 45.

- dimanche 16 août 2020 après-midi : épreuve finale sur le circuit du Gouët à PLERIN 22190 – Départ/ Arrivée rue de Verdun à PLERIN à 14 h 30 – 97 km 500 - 15 tours de 6 km 500.

Article 3 : Participation : -Equipes de 6 coureurs, sur invitation.

Pour les équipes retenues une caution de 350 €uros sera sollicitée (à l'ordre de St-Brieuc Agglo Tour) - Les chèques de caution seront restitués lors de la remise des dossards.

- Les engagements se feront sur le CICLE WEB de la F.F.C. jusqu'au 10/08/20 - 20 h00.

Article 4 : Accueil des équipes : hébergement et restauration :

au lycée Professionnel de La Ville Davy – rue de la Corderie à QUESSOY 22120.

Article 5 : Permanence – contrôle des engagements – Remise des dossards et plaque de cadre : La permanence sera tenue au : Lycée Professionnel de la Ville Davy à QUESSOY 22120 le samedi 15/08/2020 de 09 H 00 à 11 h 00.

Article 6 : Réunion des directeurs sportifs

Elle se tiendra à 11 H 15 à proximité du lieu de remise des dossards, salle du Lycée Professionnel de la Ville Davy – rue de la Corderie 22120 QUESSOY.

Article 7 : Emargement :

Samedi 15/08/2020 : l'emargement de la feuille de départ se fera à partir de 13 h 30, lors de la présentation des équipes, à l'espace culturel « Clef des Arts » 23 Rue Marcel Rault à TREGUEUX 22950

Dimanche matin 16/08/2020 : au départ du C.L.M. individuel à PORDIC 22590.

Dimanche après-midi 16/08/2020 : départ rue de la de Verdun à PLERIN 22190.

Article 8 : Assistance technique neutre :

Elle sera effectuée par deux voitures de l'organisation. .

Article 9-1 : Classements : L'épreuve comprendra cinq classements :

- 1- Le classement individuel au temps : Maillot jaune « Saint Briec Armor Agglomération »
- 2- Le classement individuel Meilleur animateur : Maillot vert « Conseil Départemental des Côtes d'Armor »
- 3- Le classement individuel du meilleur grimpeur : Maillot à pois « Intermarché »
- 4- Le classement du meilleur jeune (espoir) 19 à 22 ans : Maillot blanc « Crédit Mutuel des Côtes d'Armor »
- 5- Le classement de la meilleure équipe.

Article 9-2 : Port des maillots

Les lauréats seront tenus de porter le maillot obtenu, lors de l'étape suivante.

Lors de la cérémonie protocolaire finale le même coureur ne pourra revêtir plus d'un maillot.

Port des maillots : (à chaque podium)

Si le leader du classement général est premier à tous les autres classements, il portera le maillot de leader.

☞ Le maillot animateur sera porté par le deuxième du classement animateur.

☞ Le maillot grimpeur sera porté par le deuxième du classement grimpeur.

☞ Le maillot jeune sera porté par le deuxième du classement jeune.

Si le deuxième d'un classement est également le leader d'un autre classement, le maillot sera porté par le troisième, etc..., au protocole final, le coureur qui a plusieurs maillots les conservera et portera le plus élevé hiérarchiquement.

Article 9-3 : Sprints intermédiaires.

Des sprints intermédiaires comptant pour le « meilleur animateur » et le « meilleur grimpeur » seront disputés sur les étapes 1 et 3. A chaque sprint sera attribué les points suivants :

1^{er} : 5 points, 2^{ème} : 3 points, 3^{ème} 2 points, 4^{ème} : 1 point.

Les classements se feront par addition de points. En cas d'égalité, il sera tenu compte du nombre de premières places obtenues et le cas échéant du classement général individuel au temps.

Les divers classements ne seront attribués qu'aux participants ayant terminé l'épreuve en sa totalité.

Article 10 : Protocole.

Les coureurs suivants devront se présenter au protocole, en tenue de course, dans les 15 minutes suivant l'arrivée du 1^{er}. Les coureurs qui ne se présenteront pas au protocole, se verront retirer les récompenses ainsi que les prix attribués.

1ère étape	2ème étape	3ème étape	Classement général final
Vainqueur de l'étape	Vainqueur de l'étape	Vainqueur de l'étape	Vainqueur de l'épreuve
2ème de l'étape	1 ^{er} du Classement général	2ème de l'étape	2ème de l'épreuve
3ème de l'étape		3ème de l'étape	3ème de l'épreuve
Meilleur Grimpeur	M.G de la 1 ^{ère} étape		Meilleur Grimpeur
Meilleur Animateur	M.A. de la 1 ^{ère} étape		Meilleur animateur
Meilleur Espoir	1 ^{er} Espoir au class. Général		Meilleur espoir
Meilleure équipe			Meilleure équipe

Article 11 : Prix.

- | | |
|---|--|
| - <u>Epreuve en ligne</u> – grille 1220/25 – 1 ^{er} 197 € | <u>PRIX SPECIAUX</u> : (Classement final) |
| - <u>C.L.M. Individuel</u> – grille 518/20 – 1 ^{er} 102 € | - <u>Meilleur animateur</u> : 200/5 – 1 ^{er} 75 € |
| - <u>Epreuve en circuit</u> – grille 762/20 – 1 ^{er} 155 € | - <u>Meilleur grimpeur</u> : 200/5 – 1 ^{er} 75 € |
| - <u>CLASSEMENT FINAL</u> – 1220/25 – 1 ^{er} 197 € | - <u>Meilleur espoir</u> : 200/5 – 1 ^{er} 75 € |
| | - <u>Meilleur Equipe</u> : 200/5 – 1 ^{er} 75 € |

Article 12 : Délais - Les délais sont fixés à :

- 18% pour les étapes 1 et 3
- 20% pour l'étape 2 (Contre-la-montre)

La règle des 3 derniers km est applicable sur les étapes 1 et 3.

Article 13 : Contrôle antidopage.

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Il aura lieu :

- Samedi 15/08/20 : Local annexe Mairie de PLOURHAN 22.
- Dimanche 16/08/20 : Salle Léquyer, rue du Gymnase à PLERIN 22190.

Le local de contrôle antidopage sera indiqué et fléché à partir du podium de la ligne d'arrivée.

Article 14 : Radio tour : Toutes les voitures à l'échelon course devront être équipées de radios (ou fournies par l'organisateur) - Fréquence :

Article 15 : Hôpital.

Les coureurs accidentés seront transportés au Centre Hospitalier de SAINT BRIEUC « Hôpital Yves Le Foll », 10 rue Marcel Proust à ST BRIEUC 22000 Tél. 02 96 01 71 23 – SAMU le 15.

Article 16 : Pénalités.

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

Jury des arbitres :

Président de jury :

Arbitre 1 :

Arbitre 2 :

Juge à l'Arrivée :

Chronométrateur 1 :

Chronométrateur 2 :

Arbitre moto 1 :

Arbitre moto 2 :

Services:

Photo finish : PRO FINISH SERVICE

Animateur : M. Philippe LE MAIRE

Motos Sécurité : A.M.S. 22

Radio : Sté VITTA



SAINT-BRIEUC AGGLO-TOUR

15 et 16 août 2020

FICHE DE RENSEIGNEMENT

(A retourner au correspondant)

Nom de l'équipe :

Adresse :

.....

Téléphone fixe : **Portable :**

E mail :

Responsable (ou D.S.) : NOM Prénom :

Téléphone fixe : Portable :

E-mail :

Adresse postale :

.....

Nombre de coureurs dans l'équipe :

Nombre d'encadrants :

- **Engagements :** sur cycle web FFC pour le 10/08/20.

Formule choisie A ou B selon la fiche Restauration – Hébergement - Déplacement ou date d'arrivée au lieu d'hébergement :

A retourner au correspondant :

- La fiche de renseignement
- Pour l'hébergement et la restauration : Fiche jointe (à remplir avec soins).

Observations - demandes particulières (ou prendre contact avec le correspondant).

-
-
-
-

CORRESPONDANT (Contact, renseignements et engagements)

Mr TACHEN Daniel, 3 rue du Clos Neuf - 22360 LANGUEUX

Tél. 02 96 52 63 39 - Portable 06 88 87 26 80

E mail : daniel.tachen@orange.fr